

LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL N'EST PAS UNE FATALITÉ:

DE LA SENSIBILISATION À L'ACTION POUR UN TRAVAIL DÉCENT!



CiSO

FICHE 1

Octobre 2015

TRAVAIL ATYPIQUE AU NORD, TRAVAIL INFORMEL AU SUD... LES DEUX FACETTES D'UN MÊME PHÉNOMÈNE

Seulement 50 % des emplois sont salariés dans le monde. Moins de 40 % des personnes salariées ont un contrat permanent à temps plein. La précarité du travail est en expansion à travers le monde. Elle se manifeste différemment selon l'histoire du pays, de la région, de la structure économique et sociale des systèmes politiques et des marchés du travail¹. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), « dans les pays où les données sont disponibles, trois quarts des travailleuses et travailleurs sont employés à titre temporaire ou avec des contrats à durée déterminée, dans des emplois informels souvent sans aucun contrat, comme travailleurs indépendants ou dans des emplois familiaux non rémunérés². »

Ainsi, au Burkina Faso ou en Haïti, la précarité se traduit par des emplois exercés dans l'économie informelle. Au Québec ou en Europe, ce sont des emplois atypiques dans l'économie formelle. Il y a toutefois des traits communs : une insuffisance, voire une absence de droits et de protection au travail et une insécurité économique vécue par les travailleurs et travailleuses.

Le travail ATYPIQUE au NORD

Les pays industrialisés ont connu un régime de travail centré sur l'emploi régulier, à durée indéterminée et garante d'accès aux protections sociales, dont les législations du travail. Depuis les années 80, nous assistons à la mise en place d'un régime néolibéral reposant essentiellement sur quatre piliers : la libéralisation, la déréglementation, la privatisation et la réduction des politiques sociales³. La nouvelle norme progresse. Le travail atypique, la précarité et l'insécurité s'installent.

On accentue la concurrence entre les travailleuses et les travailleurs pour réduire les coûts de main-d'œuvre et asservir cette dernière.

Entre 1987 et 2007, le pourcentage de l'emploi temporaire dans les pays de l'OCDE a atteint 12 % du total de l'emploi rémunéré, comparativement à 9,4 % en 1985. Au cours de cette période, l'emploi permanent rémunéré a grimpé de 21 % tandis que la part du travail temporaire a quant à elle, augmenté de 55 %.

NORD

Les multiples FORMES du travail atypique

- Temps partiel involontaire ;
- Contrats occasionnels ou temporaires ;
- Travail par une agence de location de personnel ;
- Sur appel avec obligation de disponibilité en dehors du temps de travail réglementaire ;
- Saisonniers ;
- Télétravail ;
- Travail autonome ;
- Travail invisible (travail au noir, clandestin, aides familiales et le travail en régime dérogatoire effectué entre autres, par les travailleuses et travailleurs migrants saisonniers)⁴.



¹ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2011). Politiques et réglementation visant à lutter contre l'emploi précaire. Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@actrav/documents/meetingdocument/wcms_164287.pdf

² OIT, (2015). Emploi et questions sociales dans le monde 2015. (19 mai). http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_368569/lang-fr/index.htm

³ Idem

⁴ NOISEUX, Yannick (2008). État, syndicalisme et travail atypique au Québec : une sociologie des absences et des émergences, Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, p. 21-25.

Les CARACTÉRISTIQUES du travail atypique:

- Variation importante des caractéristiques selon le fait que la personne a un contrat pour une expertise liée à des besoins spécifiques ou un contrat sous-qualifié en marge du marché du travail;
- Relation de travail indirecte ou ambiguë entre l'employeur ou les employeurs et l'employé. Qui est le véritable employeur : le sous-traitant, le franchisé, l'agence?
- Régime de dérogations aux lois du travail et aux conventions collectives dans les milieux de travail :
 - disparités de traitement en fonction du statut d'emploi dans une même entreprise;
 - arbitraire patronal et licenciements injustifiés;
 - faible accès ou nonaccès aux programmes de sécurité ou de remplacement du revenu ou aux régimes de retraite;
 - insuffisance ou absence de droits syndicaux, notamment le droit à la syndicalisation et à la négociation;
 - difficile solidarité à l'intérieur des milieux de travail.



Travail migrant⁵

- En 2013, près de 232 millions de personnes (soit 3,2 % de la population mondiale) vivaient à l'extérieur de leur pays d'origine;
- Une grande partie vit dans des situations d'extrême précarité où les droits du travail et les droits humains sont bafoués;
- Les femmes représentent près de la moitié des migrants internationaux, voire jusqu'à 70 ou 80 % dans certains pays;
- Elles occupent souvent des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés dans les secteurs secondaires et tertiaires ou des secteurs non réglementés où règne la discrimination sexuelle, notamment dans les emplois domestiques.

3

Au sein de l'Union européenne

- La persistance du chômage contribue au développement du travail atypique;
- Le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée chez les 15-64 ans sont passés depuis 2003, de 16,9 % à 19,5 % en 2013;
- 32,1 % des femmes de 15-64 ans travaillent à temps partiel comparativement à 8,8 % des hommes;
- Aux Pays-Bas, plus de trois quarts des femmes actives (77,0 %) travaillent à temps partiel ce qui constitue le taux le plus élevé parmi les États membres de l'Union Européenne (UE).

Aux États-Unis, 25 à 30 % de la population active est précaire.

Au Québec

- Le travail atypique atteint près de 40 %;
- 25,4 % des femmes travaillent à temps partiel par rapport à 12,3 % chez les hommes;
- 13 % des travailleuses et des travailleurs ont un statut précaire et 46 % d'entre eux ont accès aux congés de maladie, mais pas aux régimes de retraite;
- On recense 550 700 travailleuses et travailleurs autonomes.

Dans le secteur public :

- 35 % des personnes salariées sont à statut précaire par exemple :
 - Collèges : 59 %
 - Commissions scolaires : 46 %
 - Fonction publique : 28 %
 - Santé et services sociaux : 25 %

LA MONDIALISATION A
MALHEUREUSEMENT PERMIS
AUX PAYS LES PLUS
DÉVELOPPÉS
DE PUISER DANS CE
RÉSERVOIR
DE MAIN-D'ŒUVRE
EXTRÊMEMENT MOBILE.

<http://www.unfpa.org/fr/migration>

LIBÉRALISATION

Le travail INFORMEL⁶ au SUD

Au cours des années 80, la crise économique frappe durement les pays en développement notamment les économies africaines, basées essentiellement sur l'agriculture et des activités informelles à faible productivité notamment le petit commerce et l'artisanat. Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), imposés par les institutions financières internationales, ont exacerbé la crise et les effets sociaux (licenciement notamment) dus aux privatisations et à la libéralisation de l'environnement économique et ont renforcé la place des activités dans l'informel, seul secteur semblant résister aux crises.

Aujourd'hui, dans certaines régions du globe, le secteur informel regroupe jusqu'à 80 % des travailleuses et des travailleurs non agricoles notamment en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. C'est souvent le plus grand pourvoyeur d'emplois et de revenus, et les femmes y sont surreprésentées. Dans les pays dits les « moins avancés », les femmes représentent 44 % des travailleuses indépendantes et 40 % des travailleuses familiales⁷.

⁶ Nous n'abordons pas ici le secteur informel criminalisé

⁷ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2013). Rapport 203 sur les pays les moins avancés. 202 p.

SUD

Les CARACTÉRISTIQUES du travail informel :

- Une présence significative de micro-entreprises et des travailleuses et des travailleurs non enregistrés :
 - l'importance de la main-d'œuvre féminine ;
 - l'importance d'une main d'œuvre jeune ;
- Un environnement de travail instable et précaire, sans sécurité d'emploi :
 - une forte intensité de travail et une faible technicité ;
 - la médiocrité des conditions de travail ;
 - une main-d'œuvre non qualifiée et peu scolarisée ;
 - des revenus très bas ;
 - l'absence de protection sociale, notamment les congés de maternité ;
- Un moindre accès aux programmes d'éducation et de formation formels ;
- La difficulté d'accès au crédit ;
- L'insécurité économique et psychologique.



Les multiples FORMES du travail informel

Le secteur informel est très hétéroclite. Dans les pays les moins avancés, il recouvre un ensemble d'activités très variées. On distingue :

- L'informel de production (agriculture périurbaine, menuiserie du bois et métal, etc.);
- L'informel d'arts (artisanat, couture, cordonnerie, maroquinerie, etc.);
- L'informel de services (restauration, transports coiffure, couture, réparations diverses, cirage de chaussures, etc.);
- L'informel d'échanges (distribution, commerce, etc.).



Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le secteur informel et l'emploi informel sont les deux composantes de l'économie informelle.

Le secteur informel : l'ensemble des entreprises individuelles non agricoles et non enregistrées qui produisent des biens et des services pour le marché. Les relations de travail sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales.

L'emploi informel : il est sans protection sociale et légale.

Au **Burkina Faso**, selon l'Institut national de la statistique et de la démographie, le secteur informel non agricole regroupe environ 80 % des actifs urbains. On y trouve :

Un secteur informel de subsistance : ambulants, vendeuses et vendeurs de rues ;

Un secteur informel de complément : celles et ceux qui vendent « sous le manteau » bijoux, vêtements, chaussures, biscuits, friandises... afin d'arrondir leur fin de mois ;

Un secteur formel/informel : des entreprises, généralement du secteur des services (presse, édition, restauration, hôtellerie, transports...), qui ont pignon sur rue, mais emploient stagiaires, étudiants et étudiantes, mais aussi des diplômés de l'université, non déclarés et, du même coup, non-protégés⁸.

PRIVATISATION

⁸ Le Faaso.net (2013) Économie informelle au Burkina Faso : On sait où elle commence. Mais sait-on où elle s'arrête? (15 octobre). <http://www.lefaso.net/spip.php?article56320>

En **Amérique latine**, l'économie informelle concerne environ la moitié de la population active de ce continent. L'emploi se concentre dans des petites entreprises, souvent trop pauvres pour être imposables ou être intégrées dans l'économie organisée.

Au **Mexique**⁹ en 2012, selon l'Institut national de statistique et de géographie, près de 14 millions de Mexicains et de Mexicains travaillaient dans l'économie informelle. Cette main-d'œuvre n'avait aucun droit à la retraite ni aux régimes de protection sociale.

La **Colombie** a connu une expansion rapide de travail informel au cours des années 90 surtout en milieu rural.

En 2012, selon le Département administratif national de la Statistique, 50 % de la population active travaille dans le secteur informel. Ce sont :

- Des travailleuses domestiques ou des entreprises de moins de 5 personnes salariées sans contrat de travail ou loin du droit du travail et où la rémunération est largement inférieure au salaire minimum ;
- 40 % des entreprises (soit 1 million d'établissements) fonctionnent en toute informalité.



DÉRÈGLEMENTATION

L'économie d'**Haiti** n'est plus essentiellement agricole, mais tertiaisée de façon informelle. Entre 1997 et 2007 de 70 % à 90 % des emplois ont été développés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Ce sont des activités de marché à l'écart des réseaux de marchés formels. Ce secteur fonctionne comme une économie de subsistance car souvent pour combattre le chômage, lancer son petit commerce devient la seule alternative.

- En milieu rural, ce sont des « marchés mouches » tenus par des petites commerçantes au sein des villages ou des routes plus fréquentées et des micro-entreprises rurales pour les produits agricoles.
- En milieu urbain, c'est la restauration de rue, les chauffeurs de taxi-moto, les petits commerces de rue (vendeurs, cireurs, marchands de manioc bouilli ou de canne à sucre épluchée, etc.) ou encore de petits services de téléphonie.

⁹ CHAUVIN, Cédric (2012) Au Mexique l'économie informelle ne connaît pas la crise, <http://www.lepetitjournal.com/mexico/economie/124523-marche-de-lemploi-au-mexique-leconomie-informelle-ne-connaît-pas-la-crise>

ANIMATIONS SUGGÉRÉES

Fiche 1 : LA PRÉCARISATION DU TRAVAIL N'EST PAS UNE FATALITÉ.



Un quiz!

Objectif

Expliquer le contenu de la fiche dans un contexte plus ludique.

Matériel

Questionnaire accessible en ligne.

Pourquoi ?

L'activité donne l'opportunité d'impliquer plus directement les participantes et participants qui se questionnent sur leurs connaissances.

Durée

Environ 30 minutes.

Déroulement :

Diviser la salle en 2 ou 4 équipes en fonction du nombre de personnes.

Donner 15 minutes aux groupes pour répondre aux questions.

Un ou deux groupe(s) répondent aux questions 1 à 6 sur le Nord et 1 ou 2 groupe(s) répondent aux questions 7 à 12 sur le Sud.

Donner les réponses à la fin en invitant les participants à lire la fiche.

Donner les points de chaque groupe.

Faire une synthèse avec certains éléments-clé pour le Nord et le Sud.

Expliquer rapidement ce qu'est le CISO et l'importance de faire des liens entre la précarisation des travailleuses et travailleurs au Nord et au Sud.



Présentation de capsules vidéo

Objectifs

Illustrer ce qu'est la précarité en fonction d'exemples du Nord et du Sud. Montrer les éléments communs.

Matériel

2 capsules vidéo : l'une est un témoignage de la précarité telle qu'elle se manifeste au Nord et l'autre au Sud (l'exemple de la République démocratique du Congo).

Accès Internet, projecteur.

Pourquoi ?

La vidéo permet de faire une synthèse efficace démontrant ce qu'est la précarité et le témoignage permet de se reconnaître dans une situation de précarité, de lui donner un visage.

Durée

15 à 30 minutes

Déroulement

Montrer une capsule vidéo ou les 2 (chacune dure environ 3-5 minutes).

Ouvrir aux commentaires ou questions de l'audience (15 minutes) (optionnel).

Soulever quelques éléments-clé présentés dans la fiche en lien avec le témoignage (5 minutes).

Questionnaire et capsules vidéo en ligne : www.ciso.qc.ca/?page_id=13496

Cette fiche a été réalisée par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), une organisation intersyndicale dont la mission est de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et les travailleurs d'ici et du Sud, en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique.



CISO



centre international
de solidarité ouvrière

CRÉDITS

Recherche et rédaction : Nicole de Sève
Collaborations : Michèle Asselin, Audrey Bilodeau-Marquis,
Michèle Boisclair, Marie Paradis, Amélie Nguyen
Illustrations, conception graphique et photos : Chantal Locat

Nous remercions vivement les membres du comité de formation
membres des organisations syndicales partenaires du CISO :
AREQ-CSQ, APTS, CSQ, CSN, CCMM-CSN, FTQ, FIQ ET SFPQ.

Ce projet est rendu possible grâce à l'appui financier du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) par l'entremise du Fonds d'éducation et d'engagement du public en solidarité internationale (FEEPSI). Ce Fonds est délégué à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).